



Manuel de prélèvement des échantillons primaires

**Laboratoire
d'Anatomie pathologique**

Tél : +32(0)65 769660

EpiCURA
mon hôpital

Table des matières

1. Objet.....	4
2. Domaine d'application	4
3. Références.....	4
4. Abréviations – définitions	4
5. Présentation du laboratoire.....	5
5.1. Informations administratives.....	5
5.2. Analyses réalisées au laboratoire d'anatomie pathologique	6
5.3. La demande d'examen	7
5.4. Consignes pour l'identification des prélèvements.....	9
5.5. Commande de matériel à destination des prescripteurs.....	10
5.6. Modalités de prélèvements selon le type d'examen.....	11
5.6.1. Instructions relatives aux examens extemporanés	11
5.6.2. Histologie.....	11
5.6.3. Typage HPV et cytologie gynécologique.....	12
5.7. Foetus et nourrissons	15
5.8. Délais de réponse des analyses.....	16
6. Les analyses sous-traitées	17
6.1. Immunofluorescence	17
6.2. Recherche de lymphome	17
6.3. Microscopie électronique	18
6.4. Biopsies rénales.....	18
6.5. Biopsies nerveuses	19
6.6. Biopsies musculaires	19
6.7. Têtes fémorales non tumorales	19
6.8. Ongles et squames.....	20
6.9. Biopsies et liquides d'origine pneumologique.....	20
7. Autopsies	21
8. Acheminement des prélèvements.....	22

1. Objet

Le manuel des échantillons primaires contient toutes les instructions relatives aux traitements des échantillons primaires (prélèvements) afin que les analyses soient réalisées dans des conditions optimales.

2. Domaine d'application

Ce manuel est un document externe mis à la disposition des prescripteurs (internes et externes) du laboratoire d'anatomie pathologique d'EpiCURA ainsi qu'aux patients dans le but de fournir les informations précises concernant les processus pré-analytiques et ainsi d'obtenir les prélèvements dans les conditions optimales.

3. Références

- A.R. relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomie pathologique du 5/12/2011
Chapitre II, article 19 § 1, 2, 3
Chapitre II, article 20 §1
- Norme NBN EN ISO 15189 : 2022
7.2 Processus pré-analytique
- Manuel Qualité du Laboratoire d'Anatomie Pathologique
- Directive pratique pour la mise en place d'un système qualité dans les laboratoires d'anatomie pathologique agréés dans le cadre de l'Arrêté d'agrément
- Qmentum international Accréditation Canada : services de laboratoires biomédicaux

4. Abréviations – définitions

Prélèvement : matériel humain destiné à l'examen anatomo-pathologique (macroscopie, histologie, cytologie, immunohistochimie, immunofluorescence, microscopie électronique).

5. Présentation du laboratoire

5.1. Informations administratives

Nom : Centre hospitalier EpiCURA
Service d'anatomie pathologique

Numéro d'agrément : 53962
Numéro d'accréditation BELAC : 659-MED

Adresse du laboratoire central de Frameries :

Rue de France, 2 - 7080 Frameries

- secrétariat : tél : 065 76 96 60 – fax : 065 76 96 68
mail : secretariat.anatomopathologie@epicura.be
- technique : 065 76 96 64

Adresse pour la réception des réclamations :

par e-mail à: reclamation.anatomopathologie@epicura.be. Un aperçu du suivi des réclamations est disponible sur le site d'EpiCURA (laboratoire d'Anatomie pathologique).

Heures d'ouverture du laboratoire :

8h30 – 17h du lundi au vendredi sauf les jours fériés

Adresse du centre d'activité d'Ath :

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath

Tél : 0032 65 76 96 60

Numéro d'agrément : 51962

Adresse du centre d'activité d'Hornu :

Route de Mons, 63 - 7301 Hornu

Tél : 0032 65 76 96 60

Numéro d'agrément : 53963

Equipe médicale :

Chef de service :

- ✓ Docteur Sandhya Fonseca
0032 65 769472
e-mail : sandhya.fonseca@epicura.be

- ✓ Docteur André Gilles
0032 65 76 93 87
e-mail : andre.gilles@epicura.be

- ✓ Docteur Samir Saadi
0032 65 76 95 43
e-mail : samir.saadi@epicura.be

- ✓ Docteur Françoise Hulet
0032 65 76 92 58
e-mail : francoise.hulet@epicura.be

- ✓ Docteur Boris Léonard
0032 65 76 94 50
e-mail : boris.leonard@epicura.be

5.2. Analyses réalisées au laboratoire d'anatomie pathologique

Le laboratoire assure le traitement des prélèvements :

1. histologiques : biopsies, pièces opératoires, examens extemporanés

2. cytologiques : gynécologiques, urinaires, ponctions d'organes, liquides céphalo-rachidiens, liquides péritonéaux, liquides articulaires

3. autopsiques

4. biologie moléculaire : typage HPV

La liste des analyses effectuées (colorations immunohistochimiques, coloration HE, ...) sur les prélèvements est disponible sur demande au secrétariat du laboratoire d'Anatomie pathologique.

Le laboratoire assure la confidentialité et le respect de la vie privée des patients aussi bien pour les informations obtenues que celles générées par le laboratoire lors de son activité (respect des principes du RGPD).

5.3. La demande d'examen

Les feuilles de demande d'analyse sont disponibles sur EpiREPRO et sur demande au laboratoire (tél : 065 76 96 60). Les sacs plastiques opaques de couleur verte spécifiques au transport vers le Laboratoire d'anatomie pathologique sont disponibles sur demande au laboratoire d'anatomie pathologique.

Il existe actuellement

- un formulaire de demande pour les analyses histologiques
- un formulaire de demande pour les analyses cytologiques **cervicale**
- un formulaire de demande pour la clinique du sein : biopsies
- un formulaire de demande pour la clinique du sein : pièces chirurgicales.
- un formulaire de demande pour les autopsies.
- Un formulaire de traçabilité pour les demandes d'examens complémentaires formulées oralement

Pour qu'une demande d'analyse soit conforme, le prélèvement doit être accompagné d'une demande qui doit comporter les informations suivantes :

1. Identification univoque du patient :

- Nom – prénom
- Sexe
- Date de naissance

- Adresse
- Numéro d'identifiant pour les patients d'EpiCURA
- NISS

2. Identification du prélèvement (sur la demande d'analyse) :

- Date et heure du prélèvement
- Heure de fixation*
- Temps d'ischémie froide* (= délai prélèvement/fixation)
- * données primordiales pour les lésions d'origine mammaire
- Type de prélèvement – site de prélèvement et latéralité en cas d'organe pair – liste précise et numérotée des différents prélèvements
- Renseignements cliniques : antécédents médicaux et chirurgicaux, description des lésions, traitements éventuels pouvant interférer avec les résultats, diagnostics différentiels cliniques
- Les prélèvements éventuellement infectieux doivent être indiqués (pathogène suspecté)
- Si le prélèvement est urgent : cocher «urgent» sur la demande

Il est impératif que les renseignements sur la demande d'analyse et sur le prélèvement soient concordants afin que la demande soit décrite comme conforme.

3. Identification du médecin prescripteur :

- Origine du prélèvement : EpiCURA (préciser le site), privé...
- Nom – prénom
- Adresse (pour les prescripteurs externes à EpiCURA)
- Numéro INAMI
- Date de prescription
- Signature du prescripteur
- Le ou les destinataire(s) des résultats avec l'adresse exacte

Toute demande verbale d'examen adressée au laboratoire d'anatomie pathologique doit être confirmée par la demande d'examens complémentaires ou un équivalent écrit et

adressée au laboratoire d'anatomie pathologique endéans les 24 heures.

IMPORTANT

Les prélèvements non-conformes quant à l'identité exacte du patient sont bloquants pour la diffusion du résultat. Toute discordance ou absence d'information conduit à une procédure de prélèvement non – conforme. Les non-conformités relatives à la demande et au prélèvement sont indiquées sur le compte-rendu.

Par ailleurs, le laboratoire adresse un courrier aux prescripteurs en cas d'incident qui a été/ou aurait (si approprié) pu être préjudiciable pour un patient.

5.4. Consignes pour l'identification des prélèvements

5.4.1 Instructions relatives à l'étiquetage des prélèvements (pots, seaux, porte-lames, tubes, ...)

Les informations suivantes doivent apparaître de manière claire sur les prélèvements (étiquette ou manuscrit) :

Nom – Prénom

Date de naissance

Dans le cas d'envoi de plusieurs prélèvements pour un même patient, il est impératif de numéroter les prélèvements.

Les prélèvements éventuellement infectieux (pathogènes suspectés) doivent être renseignés sur le pot.

5.4.2. Modalités d'emballage

De préférence, les prélèvements (+ la demande d'analyse) d'un patient sont emballés individuellement (un sachet par patient), et ce afin d'éviter tout risque de confusion.

Afin de distinguer les prélèvements destinés au Laboratoire d'anatomie pathologique des autres prélèvements circulant dans les navettes intersitiques, les prélèvements seront placés

dans des **sacs plastiques verts opaques** réservés à l'anatomie pathologique. **Une étiquette – patient avec code-barres** sera collée à l'extérieur du sac. Ce code-barres est scanné lors de l'enlèvement du sac par le Call Center et permet de tracer les dates, lieux et heures de prise en charge et de dépôt des prélèvements destinés au Laboratoire d'anatomie pathologique d'EpiCURA.

5.5. Commande de matériel à destination des prescripteurs

Le matériel nécessaire aux prélèvements est fourni aux prescripteurs internes et externes (services d'EpiCURA et consultations privées) par le laboratoire d'Anatomie pathologique d'EpiCURA.

La commande du matériel peut se faire via le bon de commande disponible sur EpiREPRO ou sur demande au laboratoire (tél : 065 76 96 60) ou éventuellement directement par téléphone au 065 76 96 60.

Matériel fourni :

Pots de formol

Pots Thinprep

Seaux vides + formol

Tubes de cytolyt

Pots à urine + cytolyt

Lames

Portes-lames

Cytobrush

Milieu de Michel

Sachets d'emballage opaques verts (de transport)

...

Néanmoins, dans le cadre de certaines analyses sous-traitées, le matériel n'est pas fourni par le laboratoire d'Anatomie pathologique et nécessite une commande auprès du laboratoire sous-traitant ou à la pharmacie d'EpiCURA. Ces spécificités sont décrites au point 6 (Les analyses sous-traitées).

5.6. Modalités de prélèvements selon le type d'examen

5.6.1. Instructions relatives aux examens extemporanés

L'examen extemporané consiste en la réalisation de coupes histologiques par congélation, lors d'une intervention chirurgicale, afin d'orienter le geste opératoire. L'analyse dure environ 15 à 30 minutes (selon le nombre de prélèvements à analyser). Cette analyse s'effectue sur des prélèvements reçus à frais.

Afin de ne pas rallonger le délai opératoire qu'entraîne un examen extemporané, il est bien de rappeler quelques points à respecter :

- La sollicitation doit être faite auprès du secrétariat d'anatomie pathologique (tél : 065 76 96 60) le plus tôt possible et au maximum la veille de l'intervention, en mentionnant le lieu, la date, l'heure, le type d'intervention, le médecin sollicitant l'examen extemporané, le nom et la date de naissance du patient.

- Le jour de l'examen extemporané, la pièce opératoire à analyser doit être reçue à FRAIS, NON FIXEE au formol et accompagnée d'un bon de demande du service d'anatomie pathologique du centre hospitalier EpiCURA mentionnant les informations concernant le patient, le médecin, un numéro de contact direct ainsi que le motif de la demande d'examen.

Une fois l'analyse histologique terminée, le pathologiste communique personnellement les résultats au médecin prescripteur.

5.6.2. Histologie

Les pièces opératoires et les biopsies constituent les prélèvements histologiques.

Ces prélèvements sont fixés au formol tamponné à 10% (= 4% formaldéhyde), minimum 6 heures.

Le volume de fixateur doit être égal à au moins 20 fois le volume du prélèvement pour les petites biopsies et 3 à 4 fois le volume pour les pièces importantes. Les prélèvements doivent être complètement immergés dans le formol. Il est vivement recommandé d'adapter la taille du récipient en fonction de la taille du prélèvement.

Pour tout prélèvement nécessitant d'être réceptionné à frais, il est demandé de prévenir le secrétariat du laboratoire à temps pour une organisation optimale (tél : 065 76 96 60).

Cas particulier : Afin de garantir les résultats des examens immunohistochimiques de l'**HER2** et des **récepteurs hormonaux**, pour les tissus comportant des cellules mammaires (biopsies ou pièces opératoires de sein ou tissus métastatiques), une **durée de fixation comprise entre 6h et 72h** doit être respectée.

Pour ce faire, les prélèvements effectués du lundi au mercredi doivent être acheminés le plus vite possible au laboratoire d'anatomie pathologique.

Le jeudi et le vendredi, ces prélèvements doivent absolument être envoyés au laboratoire d'anatomie pathologique **LE JOUR MEME** et tout prélèvement du jeudi ou du vendredi reçu après 17h fera l'objet d'une non-conformité relative à une durée excessive de fixation.

Le respect de la durée de fixation est une garantie de la fiabilité du résultat émis par le laboratoire d'anatomie pathologique.

5.6.3. Typage HPV et cytologie gynécologique

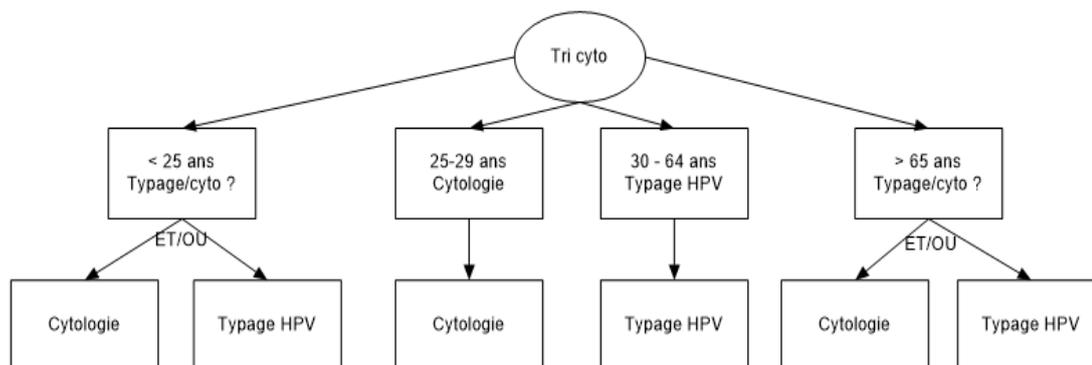
Les frottis du col constituent les prélèvements cytologiques sur lesquels un test HPV et/ou une cytologie gynécologique ou un co-testing sont réalisés, en fonction de la catégorie d'âge (année civile) de la patiente et du contexte médical, etc.

Dépistage primaire HPV organisé pour le cancer du col de l'utérus

A) Dépistage primaire et test réflexe

Dans le cadre du dépistage organisé du cancer du col utérin, veuillez noter que les indications reprises sur la demande

d'analyses sont nécessaires afin d'assurer une orientation conforme des analyses à réaliser et du remboursement.



-
- Néanmoins, toute demande réalisée en dehors du dépistage organisé de cancer du col de l'utérus sera à la charge de la patiente (comme décrit dans les directives en vigueur).

B) Suivi diagnostique ou thérapeutique

Screening de patientes à Haut risque

Veillez notifier sur la demande d'analyse les indications clinico-diagnostiques proposées.

Screening de patientes immunodéprimées

Veillez notifier sur la demande d'analyse les indications proposées.

• Condition de remboursement :

Compléter le formulaire de notification (Annexe 100), disponible sur le site de l'INAMI et le transmettre à l'organisme d'assurance de la patiente.

Pour la cytologie gynécologique et la biologie moléculaire (Typage HPV) :

- Les liquides cervico-vaginaux sont conservés en milieu liquide et acheminés fixés dans du Preservcyt (Technique ThinPrep, brevet de la firme Hologic). Les pots de ThinPrep contenant du Preservcyt sont transmis par notre laboratoire (commande par téléphone au 065 76 96 60 ou via un bon de commande transmis au laboratoire d'anatomie pathologique).

Conditions à respecter :

- Les prélèvements cervico-vaginaux doivent être fixés immédiatement dans un milieu liquide ThinPrep (Hologic).

- Le pot ThinPrep comporte une date de péremption qui doit être obligatoirement respectée.

Dans le cas d'une utilisation de pot périmé, la recherche d'HPV ne sera pas réalisée.

- L'utilisation de gel, de crèmes «SPERMICIDES ou ANTI FUNGIQUES » n'est pas recommandée et peut compromettre le résultat du typage HPV.

- les échantillons cervicaux très hémorragiques peuvent également compromettre le résultat du typage HPV

L'analyse de biologie moléculaire permettant la détection du virus du papillome humain (Human Papillomavirus) à haut risque sur des prélèvements de cytologie cervico-vaginaux est basée sur l'analyse d'amplication de l'ADN.

Ce test met en évidence les HPV de type 16 et 18 tout en détectant simultanément les autres types à haut risque (31, 33, 35, 39, 45, 51, 52, 56, 58, 59, 66 et 68).

Dans le contexte de la cytologie gynécologique, le matériel gynécologique est analysé après avoir été préparé et coloré suivant des procédures spécifiques variant en fonction du type d'échantillon reçu.

Pour la cytologie non gynécologique :

- Les urines sont prélevées et conservées dans des pots en plastique de 120 ml contenant du Cytolyt Solution. Les pots contenant le Cytolyt Solution sont transmis par notre laboratoire (commande par téléphone au 065 76 96 60 ou via un bon de commande transmis au laboratoire d'anatomie pathologique). Le volume de fixateur correspond au minimum à 25% du volume total du prélèvement.

- Les liquides céphalo-rachidiens (LCR), les liquides d'ascite, les liquides de kystes ovariens sont acheminés à frais au laboratoire. Le transfert doit être rapide (téléphoner au call-center : 065 76 98 60 pour acheminer rapidement le prélèvement vers le laboratoire d'anatomie pathologique).

- Les liquides pleuraux, les liquides de lavage broncho-alvéolaire (LBA), les aspirations bronchiques, les brossages, les expectorations, les ponctions thyroïdiennes, les ponctions de sein sont acheminés au laboratoire fixés au Cytolyt Solution. Les tubes contenant le Cytolyt Solution sont transmis par notre laboratoire (commande par téléphone au 065 76 96 60 ou via un bon de commande transmis par le laboratoire d'anatomie pathologique).
- Les ponctions (FNA/FNB) réalisées par écho-endoscopie (ponctions pancréatiques, ganglionnaires, etc.) sont fixées dans le milieu de Cyto-rich red et acheminées au laboratoire. Les pots de Cyto-rich red sont fournis par notre laboratoire (commande à effectuer par téléphone au 065 76 96 60).
- Les frottis non gynécologiques sont acheminés secs ou fixés au Labofix. Les flacons de Labofix sont fournis par notre laboratoire (commande par téléphone au 065 76 96 60 ou via un bon de commande transmis au laboratoire d'anatomie pathologique).

5.7. Foetus et nourrissons

Pour une demande d'examen ou une autopsie: le bloc d'accouchement contacte l'IPG au 071 44 71 13 pour fixer les modalités pratiques concernant l'examen. Pour plus de renseignements, le site ipg.be (rubrique anatomo-pathologie – autopsies) est accessible. Il est impératif de remplir la demande d'autopsie de l'IPG afin de leur fournir les renseignements cliniques pertinents et de préciser sur la demande qu'une copie du protocole doit être envoyée au Docteur Samir SAADI au laboratoire d'anatomie pathologique à Frameries. Cette demande doit également être faxée au secrétariat du laboratoire d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité (065 76 96 68).

- **Condition obligatoire pour la réalisation de l'autopsie**: les parents doivent avoir été informés et avoir donné leur consentement écrit.

5.8. Délais de réponse des analyses

Les délais de réponse s'étendent à partir de la date d'enregistrement de l'échantillon dans **notre laboratoire**. Un délai peut donc exister entre le moment de réalisation du prélèvement et son arrivée dans notre laboratoire (délai d'acheminement).

Les pathologistes informent les prescripteurs par téléphone ou par mail en cas de retard des délais de réponse, en fonction de l'impact du retard sur la prise en charge des patients.

PRELEVEMENT	DELAÏ DE REPONSE
Biopsie urgente	2 jours ouvrables
Biopsie	3 à 5 jours ouvrables
Biopsie ostéoméduillaire	Envoi en sous-traitance
Pièce opératoire	5 à 8 jours ouvrables
Pièce osseuse	Selon décalcification
Placenta	10 jours ouvrables
Examens immunohistochimiques	Délai supplémentaire de 48 à 72 h (hors examens en sous - traitance)
Cytologie non gynécologique urgente	48 h
Cytologie non gynécologique	3-5 jours ouvrables
Cytologie gynécologique	14 jours ouvrables
Cytologie gynécologique urgente	4 jours ouvrables
Autopsie	2 à 4 semaines
Typage HPV	Catégories : 25-29 ans : délai supplémentaire de 14 jours ouvrables, si indiqué. 30-64 : 14 jours typage HPV puis 14 jours ouvrables pour la cytologie gynécologique, si indiqué.

	65+ ans : co-testing 14 jours ouvrables typage HPV + 14 jours ouvrables cytologie gynécologique.
Délai de réponse IHC HER-2 sur tissu mammaire	Biopsies urgentes (2 jours ouvrables) + IHC (72h) : 5 jours Pièces opératoires 5 à 8 jours ouvrables + IHC (72h) : 8 à 11 jours ouvrables

6. Les analyses sous-traitées

6.1. Immunofluorescence

- **milieu de transport de Michel**
- flacons fournis par le laboratoire d'anatomie pathologique (à commander par téléphone au 065 76 96 60)
- les pots doivent être gardés au **frigo** à 5±3°C
- les prélèvements doivent être mis immédiatement dans le milieu de Michel
- les prélèvements sont ensuite transmis à notre laboratoire d'anatomie pathologique à Frameries via le service de transport disposant d'un bac adéquat.
- les analyses sont sous-traitées à l'IPG

6.2. Recherche de lymphome

- envoyer un prélèvement à **frais** (de 5 mm) au laboratoire de biologie clinique à Hornu (Route de Mons, 63 à 7301 Hornu) pour typage lymphocytaire et analyse bactériologique.
- mettre un prélèvement dans le **formol** (à commander par téléphone au laboratoire d'anatomie pathologique au 065 76 96 60 ou via un bon de commande), l'envoyer au laboratoire de biologie clinique d'Hornu. Il sera ensuite envoyé à l'IPG pour analyse.
- noter sur la demande qu'il faut envoyer une copie au Docteur Samir SAADI, laboratoire d'anatomie pathologique sur le site de Frameries.

- faxer la demande au secrétariat du laboratoire d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68.

6.3. Microscopie électronique

- mettre le prélèvement dans un flacon de **glutaraldéhyde 4 %**
- flacons de glutaraldéhyde fournis par le service de dermatopathologie du CHU St Pierre
- envoyer le prélèvement dans le glutaraldéhyde au :
CHU St Pierre
Dermatopathologie
Rue Haute, 322
1000 Bruxelles
Tél : 02 535 43 61 – Dr Harag Saadia : 02 535 43 36
- il n'est pas obligatoire d'envoyer le prélèvement le jour même
- s'il y a une biopsie, l'envoyer également au CHU St Pierre
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.4. Biopsies rénales

- mettre la biopsie dans une **compresse imbibée de sérum physiologique**
- envoyer le prélèvement à :
Docteur Selda Aydin
Anatomie pathologique
UCL St Luc
Avenue Mounier
Bâtiment F – Tour Rosalind Franklin
1200 Bruxelles
Tél : 02 764 68 48
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.5. Biopsies nerveuses

- envoyer le prélèvement à :
Docteur Alex Michotte
UZ Brussel
Laboratoire d'anatomie pathologique
Laarbeeklaan, 101
1090 Bruxelles
Tél : 02 477 50 86
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique
à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.6. Biopsies musculaires

- mettre un prélèvement dans un flacon de **formol** (à commander par téléphone au laboratoire d'anatomie pathologique au 065 76 96 60 ou via un bon de commande)
- mettre un prélèvement dans du **glutaraldéhyde 4%** (à commander au laboratoire d'anatomie pathologique de l'hôpital Brugmann au 02 477 25 56)
- mettre un prélèvement dans une **compresse imbibée de sérum physiologique** (à commander à la pharmacie)
- envoyer les prélèvements à :
Docteur Hazim Kadhim,
Anatomie pathologique
Hôpital Brugmann
Place Van Gehuchten, 4
1020 Bruxelles
Tél Docteur Kadhim : 02 477 25 57 – 02 477 25 32
Mr Bonnet : 02 477 20 55
Secrétariat : 02 477 25 56
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique
à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.7. Têtes fémorales non tumorales

- Site de Baudour : envoyer la pièce **à frais**, les prélèvements sanguins, l'anamnèse et l'autorisation du patient au laboratoire de biologie clinique à Baudour
- Site de Ath : envoyer la pièce **à frais**, les prélèvements sanguins, l'anamnèse et l'autorisation du patient au laboratoire de biologie clinique à Ath
- Site d'Hornu : le bloc opératoire congèle les têtes fémorales et envoie les prélèvements sanguins au laboratoire de biologie clinique à Hornu. Une fois traités au laboratoire, les tubes sont renvoyés au bloc opératoire pour congélation
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.8. Ongles et squames

- matériel fourni par le service de dermatopathologie du CHU StPierre :
enveloppe adéquate (à commander à l'adresse ci-dessous)
- envoyer le prélèvement au :
CHU St Pierre
Service de dermatopathologie
Rue Haute, 322
1000 Bruxelles
Tél : 02 535 43 61
- faxer la demande au secrétariat d'anatomie pathologique à Frameries pour information et traçabilité : 065 76 96 68

6.9. Biopsies et liquides d'origine pneumologique

- mettre les biopsies dans un flacon de formol (à commander par téléphone au laboratoire d'anatomie pathologique au 065 76 96 60 ou via un bon de commande)
- mettre les liquides dans un flacon de Cytolyt Solution (à commander par téléphone au laboratoire d'anatomie pathologique au 065 76 96 60 ou via un bon de commande)
- les prélèvements sont ensuite transmis à notre laboratoire d'anatomie pathologique à Frameries
- les analyses sont sous-traitées à l'IPG

7. Autopsies

Si l'un de vos patients est décédé en intrahospitalier, en dehors des conditions médico-légales et que vous souhaitez un examen autopsique, veuillez prévenir le secrétariat d'anatomie pathologique au 065 76 96 60 (Frameries).

Il faut vous assurer qu'il n'y a pas d'opposition à la réalisation de l'autopsie de la part du patient ou de sa famille. En effet, suivant le code de déontologie de l'Ordre des Médecins, « sauf réquisition ou dispositions légales particulières, une autopsie ne peut être pratiquée que s'il n'y a pas eu opposition explicite ou implicite du patient ou opposition de la part des proches. » (Art.133 – 01/01/1975). En cas d'opposition, le service d'anatomie pathologique ne pourra pas réaliser l'autopsie.

Vous pouvez rassurer les proches en leur expliquant que le corps du défunt sera remis à la famille après l'autopsie. En effet, suivant le code de déontologie de l'Ordre des Médecins, « le médecin qui pratique l'autopsie agira avec tact et discrétion, il prend les mesures nécessaires pour que le corps soit présenté, après l'autopsie, d'une manière qui respecte les sentiments des proches. » (Art.134 – 01/01/1975). A noter qu'aucune autopsie ne peut être réalisée au sein du laboratoire d'anatomie pathologique pour un décès à domicile ou durant le transport. Les anatomopathologistes sont en droit de refuser l'autopsie s'il y a un doute médico-légal. Les morts subites doivent être traitées dans un centre de référence.

Tous les renseignements, notamment cliniques, utiles à la réalisation de l'acte doivent être communiqués (dossier médical et autres) au service d'anatomie pathologique avant l'autopsie.

L'autopsie se déroule en 2 temps :

1. L'examen macroscopique est réalisé en salle d'autopsie (en 48-72h).

2. L'examen microscopique des prélèvements effectués en salle d'autopsie est réalisé après réalisation des coupes histologiques et lecture des lames.

8. Acheminement des prélèvements

Les pots doivent être hermétiquement fermés et propres afin de protéger le transporteur et la personne réceptionnant l'échantillon. Ils sont placés dans des sacs plastiques opaques à usage unique, de couleur verte, permettant de les distinguer des autres prélèvements (biologie clinique,...) transportés entre les différents sites. Les transporteurs assurent l'acheminement des échantillons vers le laboratoire d'Anatomie pathologique de manière à garantir la sécurité et la confidentialité des échantillons. Les prélèvements à destination du laboratoire d'Anatomie pathologique peuvent être transportés à température ambiante.

Un système de navettes assure le transport des prélèvements vers le laboratoire :

- **Sur le site de Baudour :**

Un système de navette interne procède régulièrement à l'enlèvement des prélèvements au bloc opératoire et au laboratoire de biologie, entre 9 h et 17h. Ces prélèvements sont ensuite acheminés via le call-center au laboratoire d'anatomie pathologique.

- **Sur le site de Ath :**

Un système de navette interne procède régulièrement à l'enlèvement des prélèvements dans tous les services. Ces prélèvements sont regroupés à la centrale, près de l'accueil, encodés par le call center dans un cahier de traçabilité des envois et ensuite acheminés au laboratoire d'anatomie pathologique.

- **Sur le site de Hornu :**

Il appartient aux services d'acheminer leurs prélèvements au laboratoire de biologie au niveau -1 (personnel infirmier, aide logistique, télétube,...).

Une navette interne procède régulièrement à l'enlèvement des prélèvements au bloc opératoire et au laboratoire de biologie entre 7h30 et 17h30 et les achemine au laboratoire d'anatomie pathologique.

- Sur le site de Frameries :

Il appartient aux services d'acheminer leurs prélèvements au laboratoire d'anatomie pathologique (rez-de-chaussée). En cas de fermeture du laboratoire d'anatomie pathologique, les prélèvements doivent être déposés au laboratoire de biologie clinique (dans le frigo), à Frameries.

- Sur le site de Beloeil :

Il appartient aux services d'acheminer leurs prélèvements dans l'armoire dédiée au laboratoire d'Anatomie pathologique.

(...)

- Sur le site de Dour :

Un système de navette interne procède chaque matin (mercredi, jeudi et vendredi) à l'enlèvement des prélèvements pour les acheminer au laboratoire d'anatomie pathologique.

Toute demande éventuelle de retrait de prélèvements par les prescripteurs en dehors du centre hospitalier EpiCURA doit être adressée au call-center (tél : 065 76 98 60) entre 08h et 17h.

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REFERENTIEL	Chapitre	Sous-chapitre
ISO 15189 2022	7. Exigences relatives aux processus	7.2 Processus préanalytiques
AR du 5/12/2011 relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomie pathologique	Section 5 : Procédures	art 20 : manuel des échantillons primaires

	NOM	Date de SIGNATURE
Rédaction	MOSSAID Ikram, ANSELAIN Sonia FONSECA Sandhya GAUDEMONT Virginie	19/12/2024
Vérification	SAADI Samir DUMOULIN Chantal	26/12/2024
Approbation	FONSECA Sandhya	30/12/2024

Historique		
Version :	Modification :	Date de mise en application :
1.0	Première version	21/08/2018
2.0	Deuxième version : modifications au niveau de l'équipe médicale, précisions relatives à la fixation pour l'analyse Her-2, ajout de centres de prélèvements	28/10/2020
3.0	Troisième version	28/10/2020
4.0	Quatrième version : §5 Modification au niveau de l'équipe médicale, §5.3 la demande d'examen : précisions quant aux consignes d'identitovigilance. §5.4 Ajout de ce point concernant les consignes pour l'identification des prélèvements. §5.5 Ajout de	12/10/2022

	<p>ce point concernant la commande de matériel à destination des prescripteurs.</p> <p>§5.6.2 Histologie : précisions sur la quantité de fixateur.</p> <p>§5.6.3 Cytologie : précisions quant aux ponctions pancréatiques, etc.</p> <p>§5.7 Foetus et nourrissons : modifications. §5.8 modification des délais de réponse des analyses. §8 précision de l'horaire du call center.</p>	
5.0	<p>Cinquième version :</p> <p>§5.2 Ajout du typage HPV.</p> <p>§5.3 Précisions quant à la diffusion des résultats pour les prélèvements non conformes (identité du patient).</p> <p>§5.6.2.Modification respect des conditions. §5.6.3 Précisions quant aux conditions à respecter. §5.8 Ajout du typage HPV.</p>	15/12/2022
6.0	<p>Sixième version :</p> <p>§ 3 modification de la version de la norme, ajout de références</p> <p>§ 5.1 Ajout de l'adresse pour les réclamations directement liées à l'activité du laboratoire et ajout de l'adresse mail du secrétariat.</p> <p>§5.2 Précision quant à la liste des analyses, ajout du respect du RGPD</p> <p>§5.3 Précision pour la confirmation écrite des demandes orales et information aux utilisateurs</p> <p>§ 5.8 Ajout de l'alerte aux prescripteurs en cas de retard des délais de réponse. Modification du délai de réponse pour le typage HPV</p> <p>§6.1 et §8 précision quant au transport</p>	21/12/2023
7.0	<p>Septième version :</p> <p>§5.1 changement au niveau de l'équipe médicale, §5.8 ajout du délai de réponse IHC HER2</p>	24/01/2024
8.0	<p>Huitième version :</p>	30/12/2024

	<p><i>§5.1 changement au niveau de l'équipe médicale, §5.6.3 Précision quant aux informations sur le typage HPV et la cytologie gynécologique, §5.8 Révision des délais de réponse des analyses, §8 Précision quant à la température de transport des prélèvements et le système de navette.</i></p>	
--	--	--

**Pour toute demande relative au Laboratoire
d'Anatomie pathologique d'Epicura :**

+32 (0)65 76 96 60 (Secrétariat)

Site de FRAMERIES

*rue de France, 2
7080 Frameries*

www.epicura.be